

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 392 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison d'Europe et d'Orient (12e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros au titre du soutien aux cultures étrangères est allouée à l'association Maison d'Europe et d'Orient, 3, passage Hennel (12e).
2018-03182 18557

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 10.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO